



Comité syndical du jeudi 2 février 2023

Liste des délibérations adoptées

Numérotation	Titre	Statut
1 – 2DL220199	Compétences obligatoires- Délégation d'attributions du Comité syndical au Président	Approuvée
2 – 2DL220194	Compétences obligatoires - Rapport sur les orientations budgétaires 2023 du SMMAG	Approuvée
3 – 2DL220202	Compétences obligatoires - Rapport d'observations définitives de la CRC sur la gestion de la SEMITAG devenue SPL-M TAG - Exercices 2015 à 2021	Prise d'acte
4 – 2DL220203	Compétences obligatoires - Activité entre l'Agence d'urbanisme de la Région Grenobloise et le SMMAG : convention d'application pour l'année 2023	Approuvée
5 – 2DL220200	Compétences obligatoires - Participation du SMMAG au programme d'actions de Atmo Auvergne Rhône-Alpes pour l'année 2023	Approuvée
6 – 2DL220188	Mobilités urbaines - Subvention au collectif des ateliers d'autoréparation "la Clavette" pour 2023	Approuvée
7 – 2DL220198	Mobilités urbaines - Accords-cadres de travaux d'aménagement des espaces publics n° 2019-53, 2019-54, 2019-55, 2019-56, 2019-57 et Accords-cadres de travaux d'entretien des espaces publics n°2020-02, 2020-03, 2020-04, 2020-05, 2020-06, 2020-07- Autorisation donnée au Président de signer les avenants relatifs à la prise en compte de la hausse des prix	Approuvée
8 – 2DL220186	Mobilités urbaines - Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, financière et technique pour la passation des contrats d'exploitation des lignes de transports publics du SMMAG - Autorisation donnée au Président de signer le marché	Approuvée
9 – 2DL220169	-Mobilités urbaines - Prestations d'animations mobilité, coordination et ingénierie dans le cadre du dispositif M'PRO (plans de mobilité employeurs), à destination des employeurs et de leurs employés - Autorisation donnée au Président de signer le marché	Approuvée
10 – 2DL220185	Mobilités partagées, actives et intermodalité - Schéma directeur des parcs-relais et aires de covoiturage - Stratégie et principes d'actions	Approuvée
11 – 2DL220201	Mobilités partagées, actives et intermodalités - Convention de mandat pour la gestion des recettes du service de recharge pour véhicules électriques en P+R. Autorisation au Président de signer la convention	Approuvée